

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 05 février 2018

## LIMITATION DE VITESSE APPEL A LA VIGILANCE SUITE A UN ÉPISODE NEIGEUX

Ce lundi 5 février 2018, Bison Futé appelle les automobilistes à redoubler de prudence suite au passage d'un épisode neigeux sur une grande partie de la France et notamment sur l'ensemble de notre département.

Les conditions de circulation pouvant être très difficiles, la vitesse des véhicules et l'ensemble de véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes est limitée à 80 km/H à partir de ce jour 20 heures et doivent être adaptées aux conditions de circulation.

Il est donc important de suivre les recommandations suivantes :

- interdiction de manœuvre de dépassement
- éviter tout déplacement superflu ;
- conduire prudemment ;
- augmenter la distance de sécurité entre les véhicules ;
- adapter sa vitesse aux difficultés rencontrées ;
- se renseigner sur les conditions de circulation et respecter les consignes ;
- prévoir un équipement minimum en cas d'attente importante sur la route ;
- faciliter le passage des engins de dégagement des axes routiers ;
- procéder au salage des trottoirs ;
- signaler au 115 toute personne sans domicile fixe.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site de :

Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Conseil départemental : [www.inforoute18.fr](http://www.inforoute18.fr)

**Bison Futé**

- sur internet : <http://www.bison-fute.gouv.fr>
- sur mobile : <http://m.bison-fute.gouv.fr>

La Préfète du Cher  
Pour la Préfète et par délégation,

Jérôme Millet

### Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)